

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal,

légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur GOY, Maire.

Étaient présents : M. GOY Jacky, Maire,

Mme DIOP Céline, M. LEMAIRE Olivier, M. MORISSE, adjoints

Mmes BOULANGER Monique, BOURDON Marie-Hélène, DUTKIEWICZ Laurence,

QUEVILLY Emilie, SCHMIDT Stéphanie

MM., LEFEBVRE Philippe, LEMOINE Yohann, LEMONIER Hugues

Absents : Mmes LAMBOUX Marie-Hélène, LANGLOIS DUCLOS Pascale, M. CHEVALIER Thierry

Procuration de Mme. Langlois Duclos à M. Goy

Mme Lamboux à M. Diop

Secrétaire de séance : M. LEMOINE Yohann

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis au conseil municipal les affaires suivantes :

Le Syndicat d'eau du Roumois et du Plateau de Neubourg (SERPN) a pour principale compétence la production, l'adduction et la distribution d'eau potable dans les communes adhérentes à l'exclusion du service public d'incendie.

A la demande de nombreuses communes, sur le territoire du SERPN, il est proposé une modification de l'article 2 des statuts :

« En application de l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat, qui a le personnel compétent et la connaissance de son réseau de production et de distribution d'eau potable, pourra conclure des conventions de prestation de service en matière de vérifications et contrôles réglementaires des poteaux incendie avec les collectivités qui le souhaitent sur son territoire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu le code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, son article L.5111-1 ;

- Vu les statuts du Syndicat d'eau du Roumois et du Plateau de Neubourg (SERPN), tels qu'approuvés par l'arrêté interdépartemental du 27 janvier 2016 ;

- Approuve la modification de l'article 2 des statuts du SERPN en vue de lui permettre de conclure des conventions de prestation de service en matière de vérifications et contrôles réglementaires des poteaux incendie avec les collectivités qui le souhaitent sur son territoire.

Modification des statuts du SERPN

Même séance

Subvention au
comité des fêtes

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 500.00 € au comité des fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette subvention

Même séance

Modification du
coefficient de
l'indemnité de
missions des
Préfectures

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'I.E.M.P,

Considérant l'exposé du Maire concernant les missions de travail confiées à l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2015 instaurant le versement de l'indemnité de missions des préfectures pour tenir compte des responsabilités confiées à l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Décide de modifier le coefficient comme suit :

GRADE	Montant annuel de référence	coefficient
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1478 €	1

Précise que le montant de cette indemnité sera fixé dans la limite du montant de référence en vigueur

Décide que l'I.E.M.P sera versée mensuellement et revalorisée automatiquement selon les taux en vigueur.

PREVOIT de supprimer l'attribution de l'I.E.M.P. en fonction des absences (sauf congés annuels, accident du travail et maladie professionnelle)

Charge le Maire d'établir l'arrêté d'attribution correspondant

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Même séance

Régularisation
comptable

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2017 :

Investissement dépenses

- 41 000.00 € au chapitre 040 2041582
- + 41 000.00 € au chapitre 204 2041582
- 2 000.00 € du chapitre 2184 81
- + 2 000.00 € au chapitre 2135 60
- 3 300.00 € du chapitre 2151 95
- + 800.00 € au chapitre 2184 75
- + 2 500.00 € au chapitre 2184 60

Même séance

Achat matériel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'il serait souhaitable d'acheter ou de remplacer différents matériels à savoir :

- 1 débroussailleuse : 768.00 €
- Frigo à la salle des fêtes : 2 262.80 €
- Chauffe-eau à l'école : 660.88 €
- Panneaux indicateurs : 296.88 €

Même séance

Pose de miroir
à la sortie du
chemin de
Daubeuf

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande faite par les riverains du lotissement « Clos havard » concernant la mise en place de miroir pour assurer la sécurité lorsqu'ils quittent le chemin de Daubeuf . Après en avoir délibéré, le conseil municipal, propose de réfléchir .

Même Séance

Retour à la
semaine
des 4 jours

Monsieur le Maire propose de valider la décision du Conseil d'Ecole du 26 juin de revenir à la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable au retour de la semaine des 4 jours, valide les horaires choisis par l'école soit 8h45/12h00 - 13h30/16h15.

Même séance

Recrutement d'une bibliothécaire

Monsieur le Maire expose au conseil que Marie-Christine SAINTYVES Bibliothécaire bénévole a décidé d'arrêter de s'occuper de la bibliothèque. Il précise qu'il a trouvé une personne pour la remplacer. Cette personne, habitante de la commune est titulaire d'un DUT option métiers du livre et patrimoine . Il propose de l'engager à raison de 9h/semaine afin qu'elle puisse assurer les permanences de la bibliothèque mais également de travailler avec l'école pour animer des ateliers lecture auprès des enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce recrutement.

Même Séance

Remplacement de Mme Plard

Madame Sylvie Plard, agent d'entretien de la salle des fêtes a demandé de bénéficier de la retraite à compter du 30 juin. De ce fait, Monsieur le Maire propose d'engager à raison de 3h00/semaine, madame Magali HUE pour la remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce recrutement.

Même Séance

Déplacement des jeux pour enfants

Monsieur le Maire expose que les jeux placés devant le cimetière occasionnent une gêne importante aux riverains et propose de les déplacer à côté du terrain de tennis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide dans un premier temps la suppression des jeux et souhaite réfléchir sur le déplacement et la mise en place auprès du terrain de tennis.

Même séance

Mise en place du rifseep

La préfecture a rappelé que la commune n'avait pas encore mis en place le rifseep. Vu la complexité du dispositif, le conseil municipal, décide à l'unanimité de se rapprocher du Centre de Gestion de l'Eure afin d'apporter quelques éclaircissements avant de prendre une décision.

Même séance

Demande de subvention pour abri bus au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au

titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Création d'un abribus rue des Canadiens. Les travaux envisagés permettront la sécurité des enfants allant au collège. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 17 186 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser ces travaux pour un montant prévisionnel de 17 186 € HT.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux inscrits au budget primitif dès notification de subvention

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police

Même séance

Demande de subvention pour travaux d'assainissement rue des canadiens

Monsieur le Maire rappelle que la rue des Canadiens est endommagée par le ruissellement des eaux pluviales.

Dans un souci de sécurité des piétons et automobilistes, informe de la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement en traverse sur toute la longueur de cette voirie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et avoir pris connaissance de l'avant-projet réalisé par Ingénierie 27 indiquant que la dépense devrait être de l'ordre de 93 917.63 € HT

SOLLICITE auprès du Président du Conseil Départemental une subvention au titre de des travaux d'assainissement en traverse et du produit des amendes de police

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaire à la réussite de cette opération et l'autorise à signer tout document relatif çà ce dossier

Dit que la dépense a bien été inscrite au budget primitif 2017 section investissement.

Même séance

Demande subvention pour création d'un mini giratoire

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Création d'un mini giratoire rue du 8 Mai. Les travaux envisagés permettront le ralentissement et la sécurité des véhicules venant d'Elbeuf et la rue du Neubourg. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé 37 208.25 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de réaliser ces travaux pour un montant prévisionnel de 37 208.25 €
HT.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux inscrits au budget primitif dès notification
de subvention

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil
Départemental au titre de la répartition des amendes de police

Même séance

Réflexion pour intégration à la CASE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a rencontré M. LEROY Président de
la CASE (Communauté d'agglomération Seine Eure) en vue d'une éventuelle
intégration au 1^{er} janvier 2018.

Après avoir énuméré les avantages tels que le bassin de l'emploi, la proximité,
la représentation de la commune dans le bureau, la suppression de l'imposition
de l'intercommunalité, etc..

demande au conseil de se prononcer sur cette possibilité de rapprochement et
précise que le Directeur de la Case viendra rencontrer le conseil afin de
présenter la case et de répondre aux questions de chacun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.